



Demande d'abattage d'un arbre

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon art. 5 et suivants LPNMS, selon art. 15 et suivants RPLNMS et selon le règlement communal de protection des arbres.

Propriétaire :	Alexandre Ecuyer
Désignation de l'arbre :	Cyprès de Lawson
Situation :	Route Neuve 5, parcelle No 362
Motifs :	Arbre dangereux
Affichage au pilier public :	du 5 octobre au 24 octobre 2021

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 5 octobre 2021

Greffe municipal